

Sondage sur l'évaluation de la situation Mai 2021

Réalisé du 17 au 20 mai 2021 auprès des membres
d'HotellerieSuisse



1. Rétrospective de la saison d'hiver 2020/21 et des vacances de printemps 2021



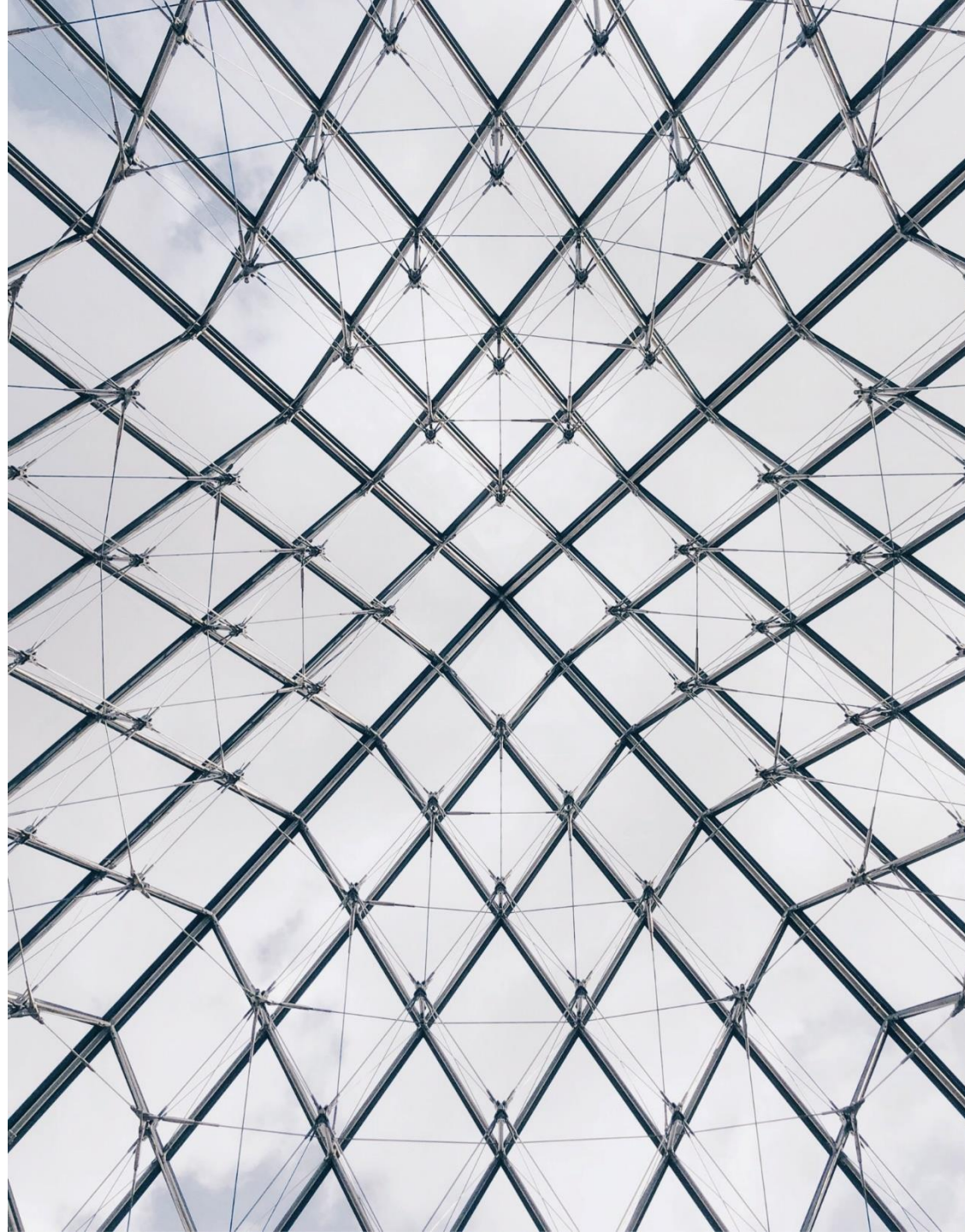
Résumé

Pertes de chiffre d'affaires:

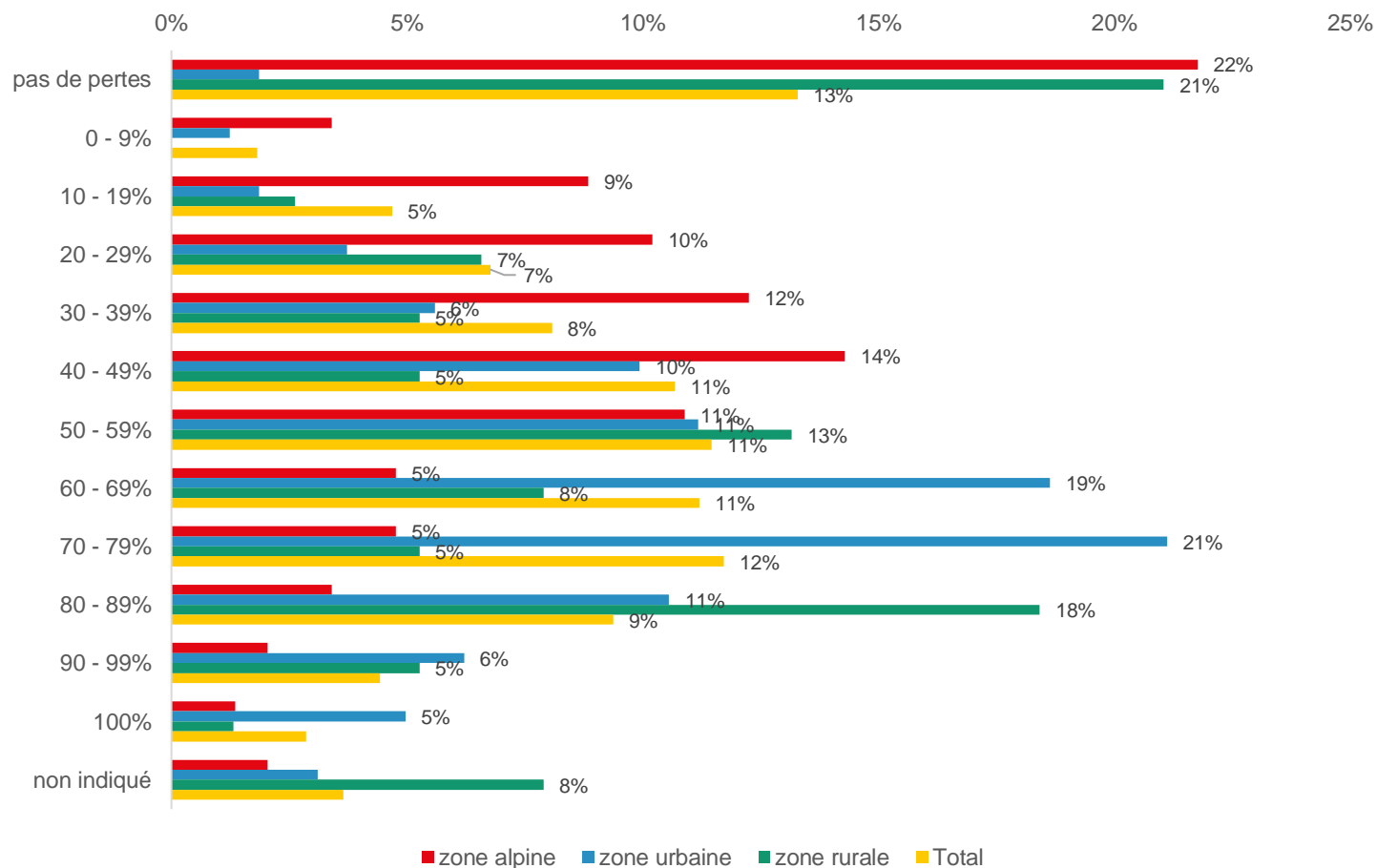
- Dans toute la Suisse, les pertes de chiffre d'affaires dans l'hôtellerie demeurent très élevées. Cela démontre que l'hôtellerie est fortement touchée par la crise du coronavirus et que les aides pour les cas de rigueur sont essentielles.
- Les hôtels qui dépendent des clients internationaux et des voyageurs d'affaires font face à d'énormes pertes depuis 15 mois déjà. Pour ces établissements, la crise se poursuivra jusqu'en 2022 au moins.
- L'actuelle réglementation des cas de rigueur ne permet de compenser que partiellement les pertes subies et uniquement jusqu'à fin juin 2021. Elle doit donc être prolongée. Les secondes demandes doivent être explicitement rendues possibles et les montants maximaux doivent être augmentés pour toute la période.

Baisse des prix:

- Lors de la saison hivernale 2020/2021, les établissements urbains ont continué de baisser leurs prix.
- En cause, le faible taux d'occupation dû à la double chute de la demande, provoquée par l'absence de la clientèle internationale et du tourisme d'affaires.



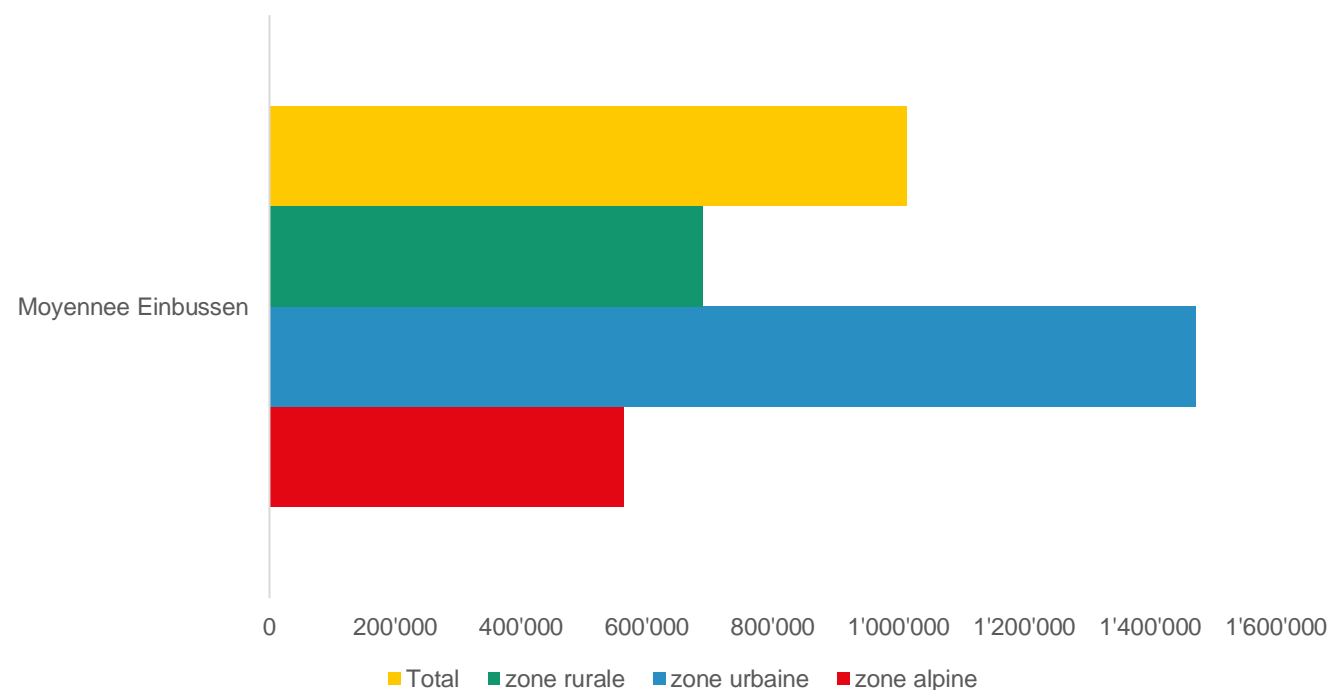
Saison hivernale 2020/2021: 62 % des établissements subissent des pertes de chiffre d'affaires supérieures à 40 %



En Suisse, 61 % des établissements ont subi des pertes de chiffre d'affaires supérieures à 40 % et 28 % ont enregistré des pertes de plus de 70 %.

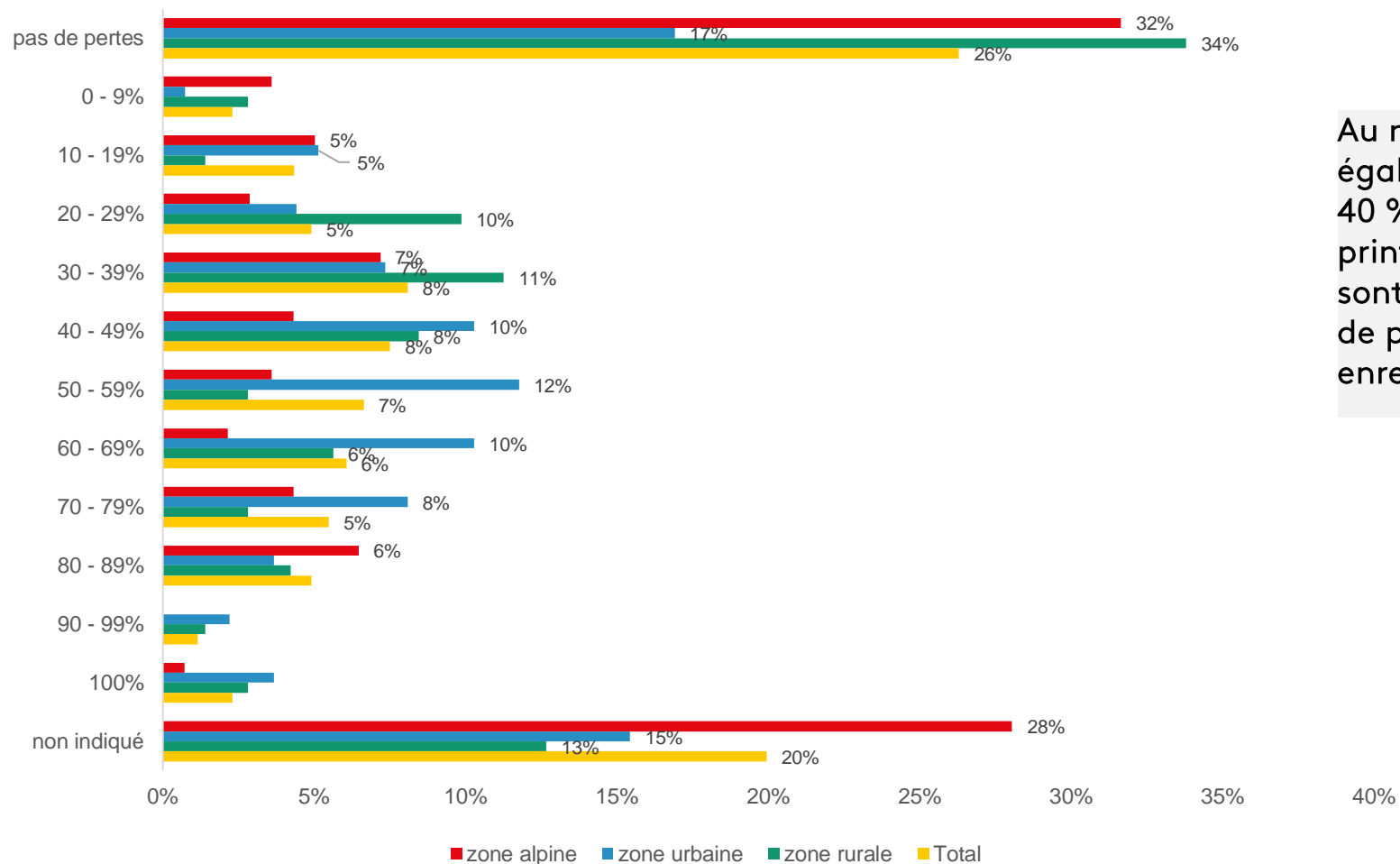
Dans les régions urbaines, ils sont même 83 % à avoir essuyé des pertes de plus de 40 % et 43 % à avoir accusé des pertes de plus de 70 %.

Pertes durant la saison hivernale (nov. 2020 – avr. 2021): pertes de chiffre d'affaires en Suisse d'un million en moyenne



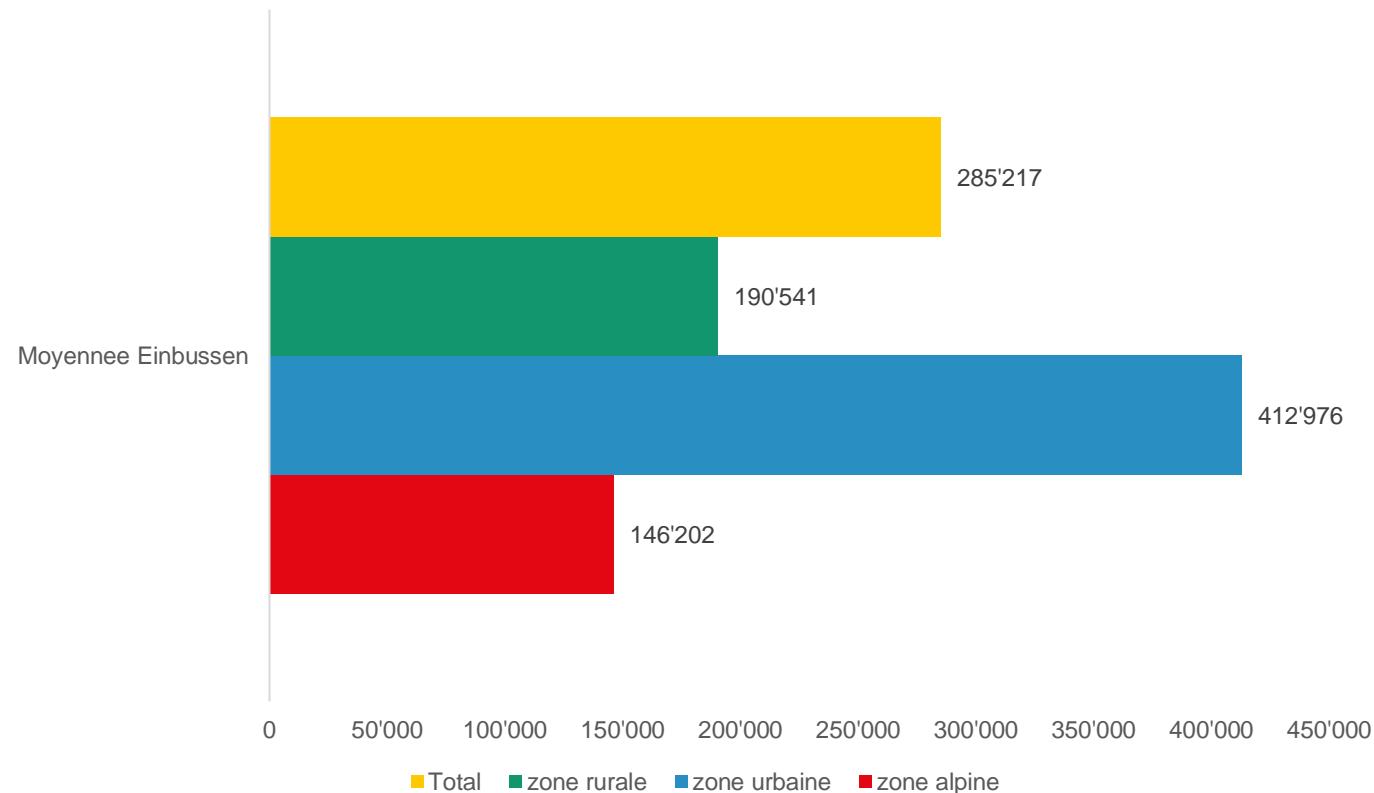
Pour toute la saison hivernale, les établissements au niveau suisse ont enregistré des pertes moyennes supérieures à un million de francs. L'hôtellerie urbaine fait même état de pertes moyennes de près de 1,5 million de francs par établissement.

Vacances de printemps 2021: 62 % des établissements ont subi des pertes de chiffre d'affaires supérieures à 40 %



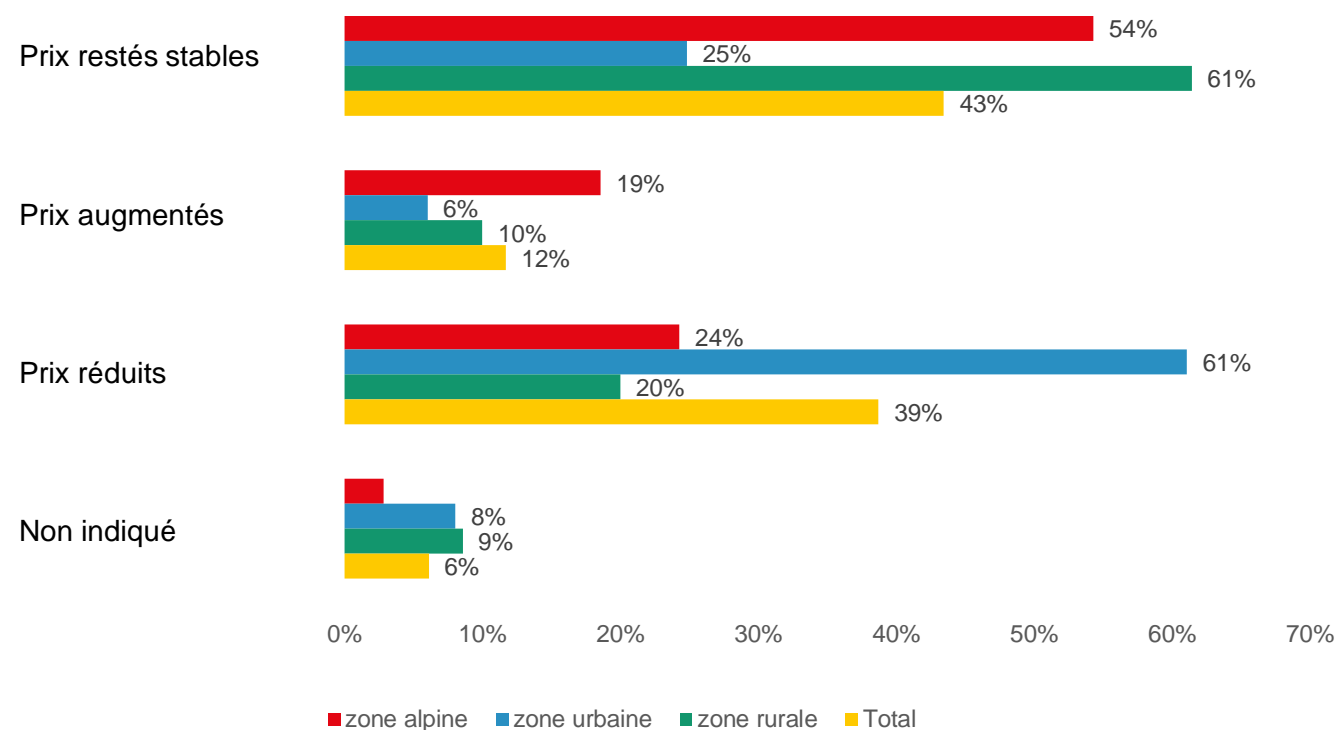
Au moins 36 % des hôtels suisses ont également accusé des pertes de plus de 40 % pendant les vacances de printemps. Dans les régions urbaines, ils sont même 50 % à avoir subi des pertes de plus de 40 % et 18 % à avoir enregistré des pertes de plus de 70 %.

Pertes durant les vacances de printemps 2021: pertes de chiffre d'affaires en Suisse de près de CHF 300 000.–



Lors des vacances de printemps, les établissements au niveau suisse ont enregistré des pertes moyennes de près de CHF 300 000.–. L'hôtellerie urbaine fait état des pertes les plus élevées: plus de CHF 400 000.– en moyenne.

Ajustement des prix pendant la saison hivernale 2020/2021 par rapport à l'année précédente: 39 % des établissements ont baissé leurs prix.



39 % des établissements ont baissé leurs tarifs lors de la saison hivernale passée. Des différences régionales importantes peuvent toutefois être observées: la proportion d'établissements urbains ayant revu leurs tarifs à la baisse lors de la saison d'hiver 2020/2021 est deux fois plus élevée que celle dans les régions alpines (61 % vs 24 %). Début 2020, le pourcentage d'établissements ayant revu leurs prix à la baisse était de 17 %.

2. Perspectives: prévisions de mai à août



Résumé I: mai

Mai:

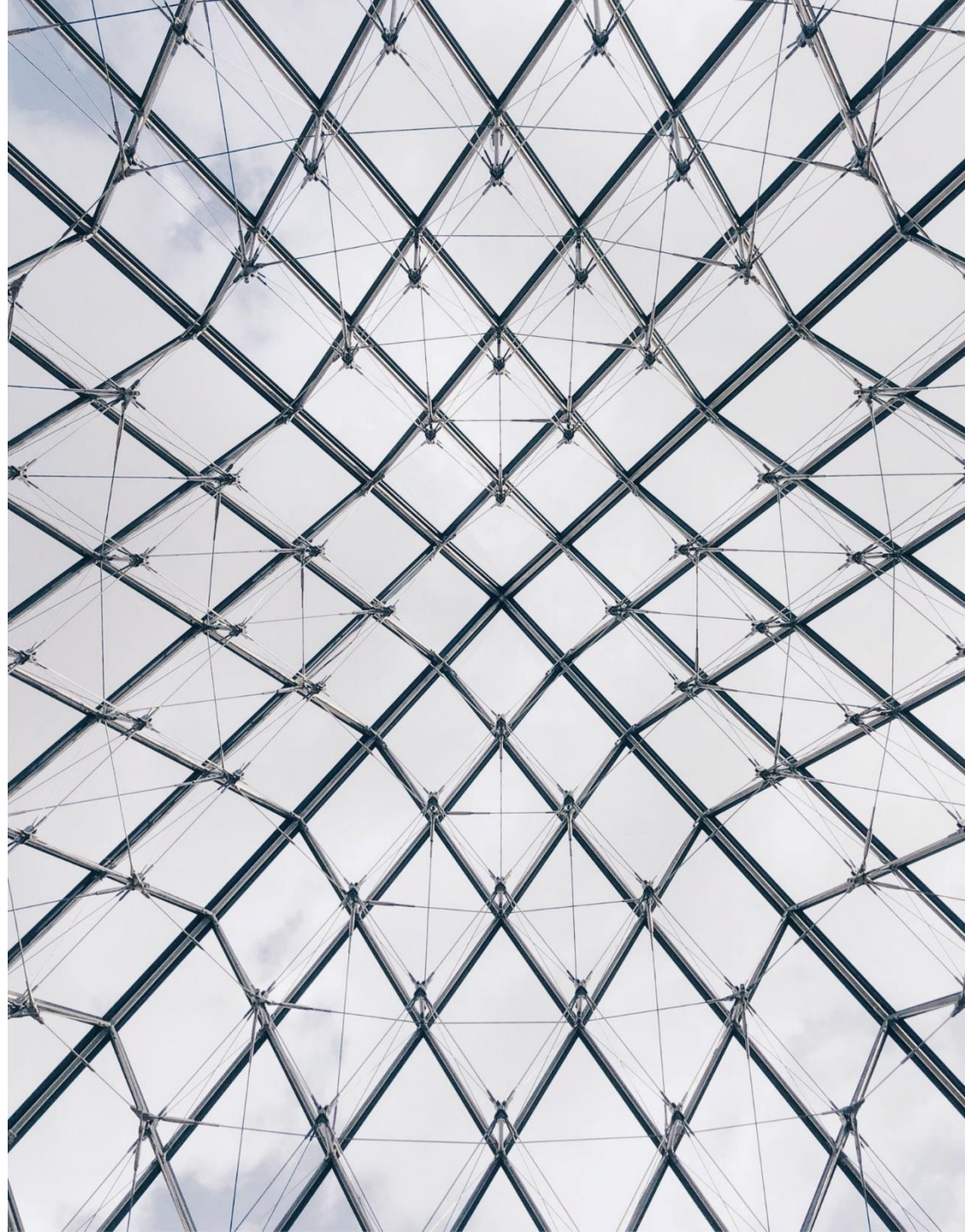
- En mai, les taux d'occupation devraient être plus élevés qu'en 2020. L'année passée, à cette période, les premières étapes d'assouplissement venaient d'être introduites après le premier confinement strict, et l'incertitude régnait chez les clients suisses.
- La situation est différente en mai 2021 car la clientèle suisse s'est habituée à partir en vacances en période de pandémie.
- L'impact des restrictions de voyage et des quarantaines se fait toutefois clairement sentir. Le niveau d'avant la crise ne peut pas être atteint.



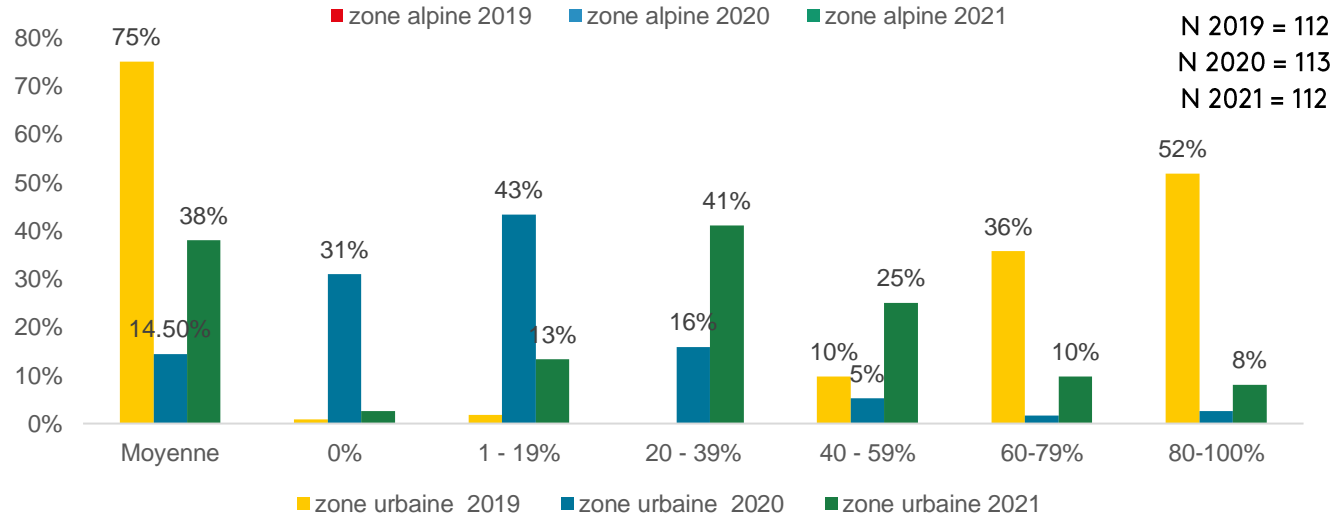
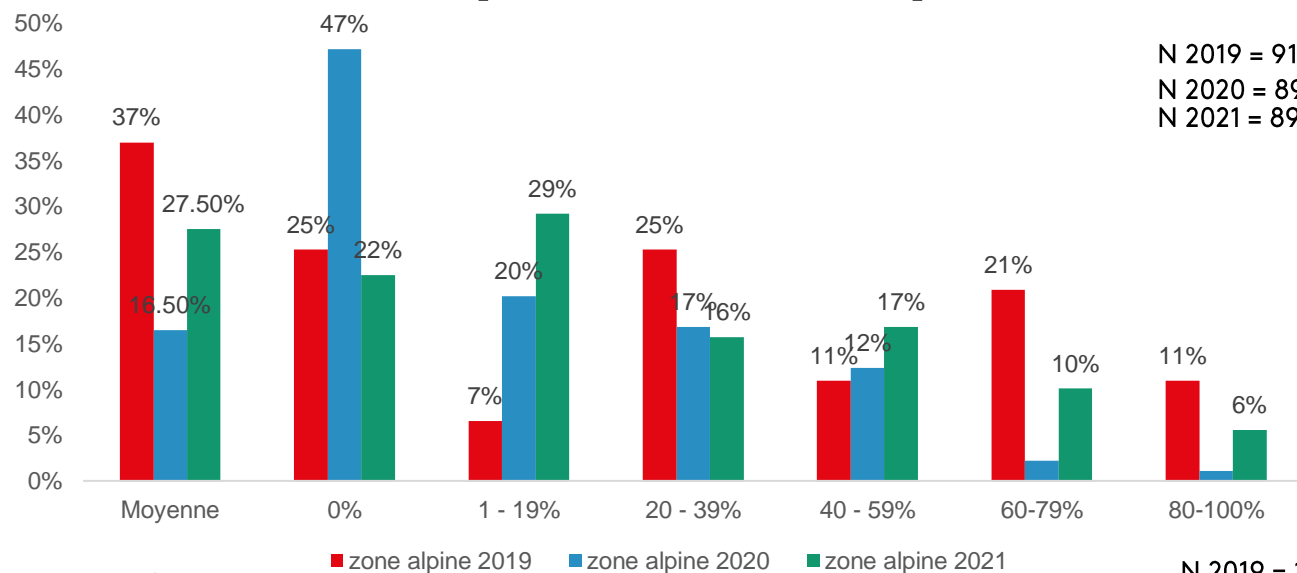
Résumé II: juin à août

Juin à août:

- Les taux d’occupation escomptés pour l’été se situent actuellement plus ou moins au même niveau que l’année précédente dans toute la Suisse.
- Cela démontre que le redressement du tourisme en Suisse dépend surtout des clients étrangers et du tourisme d’affaires.
- Les restrictions de voyage et les quarantaines doivent donc être rapidement levées afin de créer une sécurité de planification pour les clients suisses et étrangers.
- Les prévisions du KOF s’attendent à une légère reprise cet été. Il est vrai que la majorité des clients nationaux passeront leurs vacances en Suisse cette année également. Il faut toutefois s’attendre à ce que de nombreux Suisses partent à l’étranger si la situation les y autorise.
- L’hôtellerie urbaine ne se redressera réellement qu’à partir de 2022, avec le retour des marchés éloignés et du tourisme d’affaires. C’est pourquoi la réglementation des cas de rigueur doit être prolongée au moins jusqu’à fin 2021.



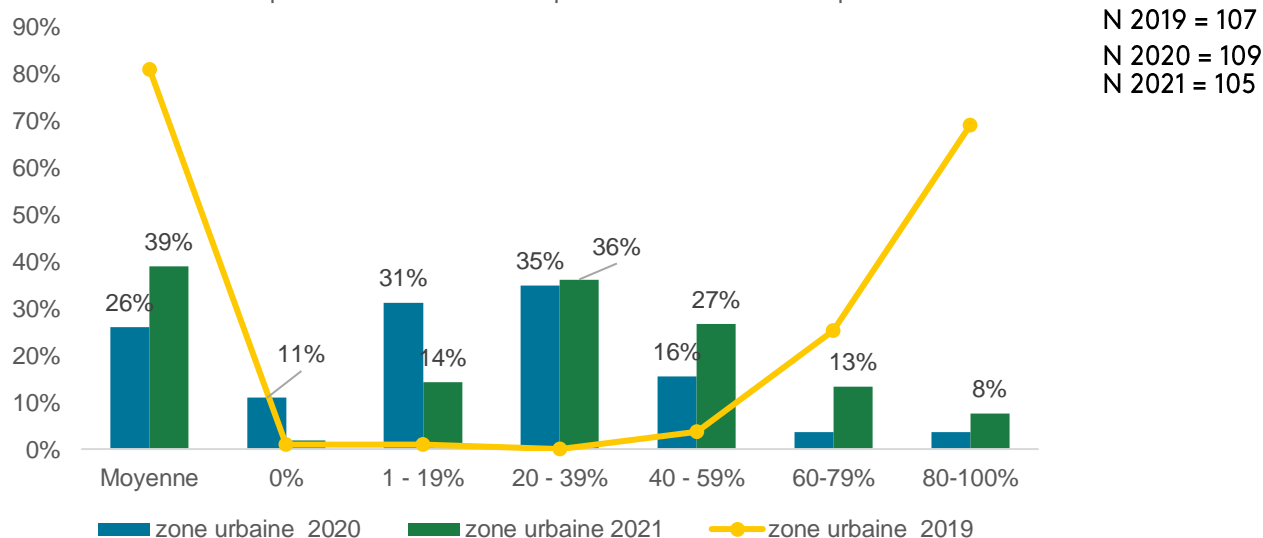
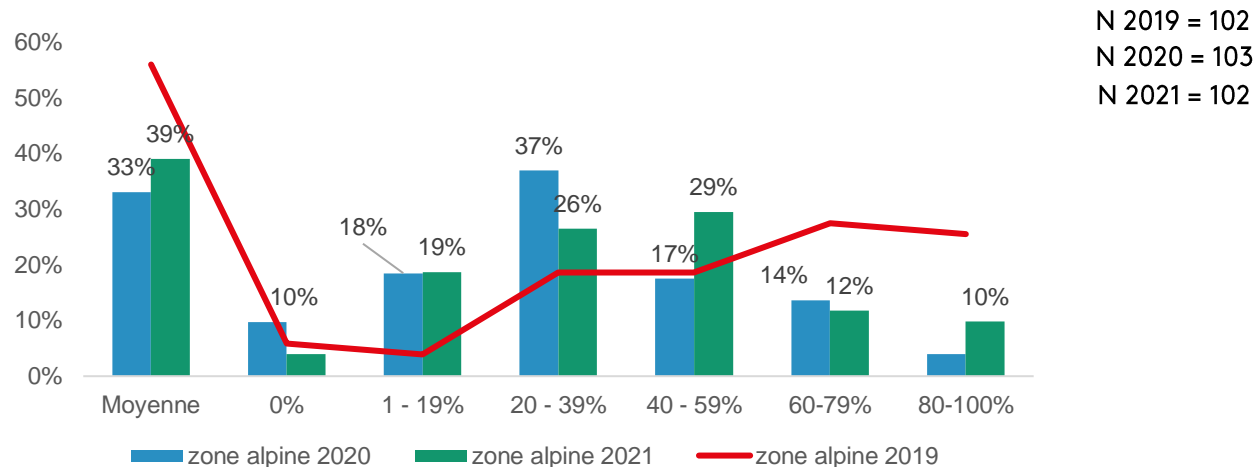
Faibles taux d'occupation escomptés en mai 2021 par rapport à 2019, mais plus élevés qu'en mai 2020



Dans les **régions alpines**, le taux d'occupation en mai 2021 est plus bas qu'en 2019 (27,5 % en moyenne contre 37 %). Il est toutefois plus élevé que celui de mai 2020 (16.5 % en moyenne), ce qui indique une légère reprise.

Dans l'**hôtellerie urbaine**, le taux d'occupation moyen s'élevait à 75 % en 2019. En mai 2020, il s'est effondré, atteignant un niveau alarmant de 14,5 %. Le taux d'occupation moyen en mai 2021 se situe à 38 %, ce qui reste bien inférieur au niveau d'avant la crise.

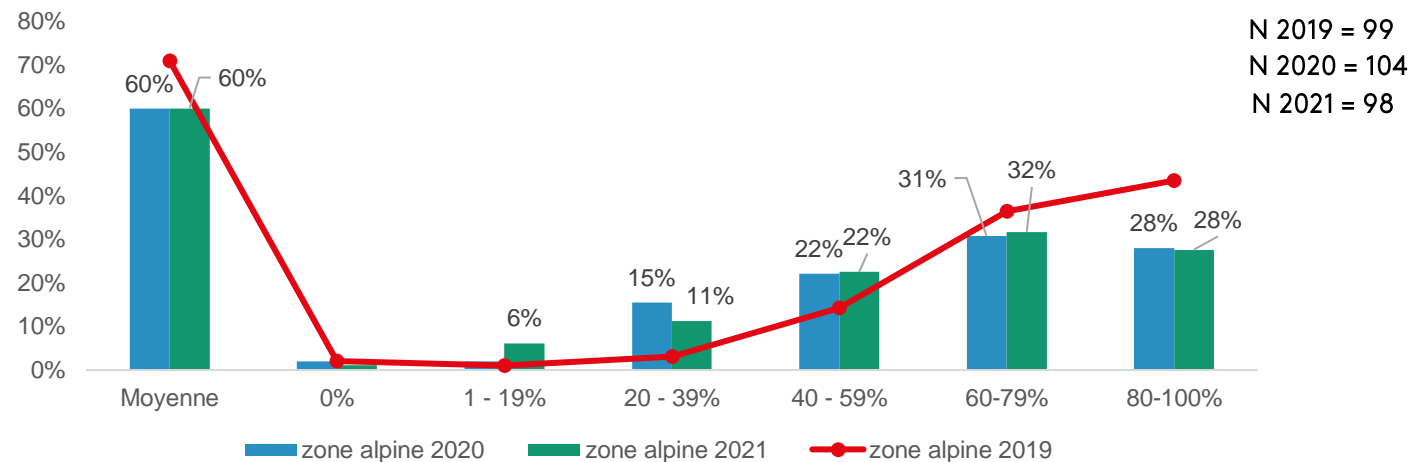
Faibles taux d'occupation escomptés en juin 2021 par rapport à 2019 dans les régions de montagne et les villes



D'après l'état actuel des réservations, les taux d'occupation escomptés de juin 2021 seront beaucoup plus faibles qu'en 2019, tant dans les régions **alpines** qu'**urbaines**.

La situation actuelle de l'hôtellerie urbaine est particulièrement dramatique: son taux d'occupation moyen se situe à 39 %, contre 81 % en 2019.

Faibles taux d'occupation escomptés en juillet 2021 par rapport à 2019 dans les régions de montagne et les villes



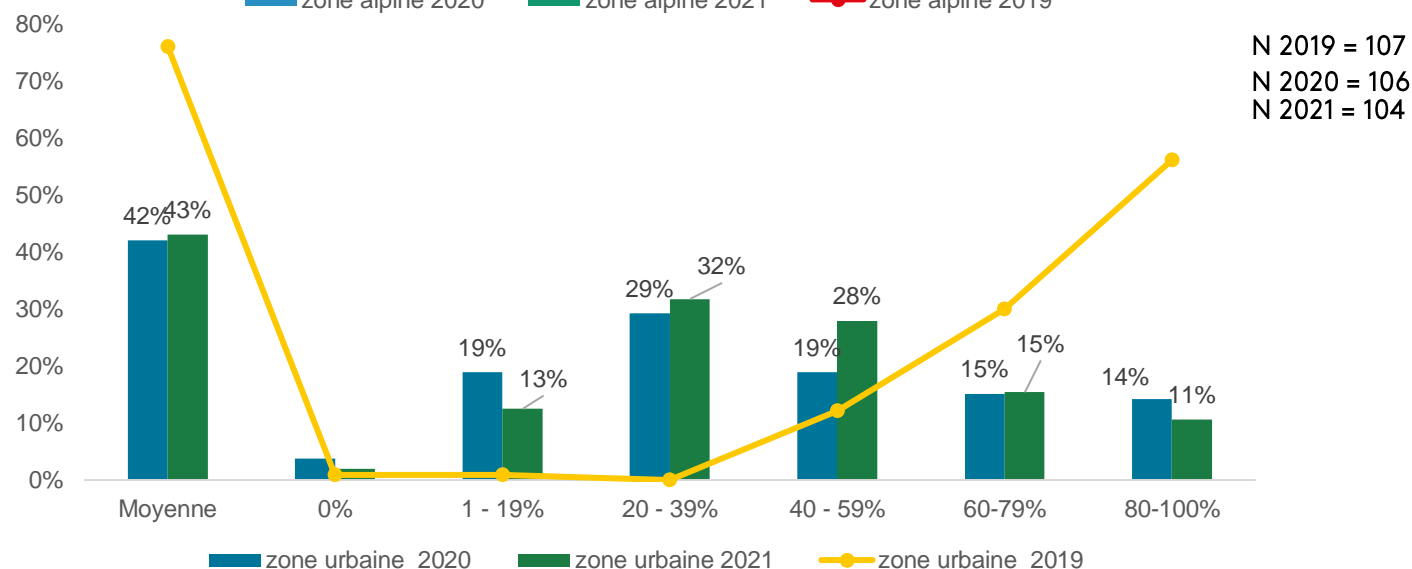
Moyenne dans les régions alpines

2019: 71 %
2020: 60 %
2021: 60 %

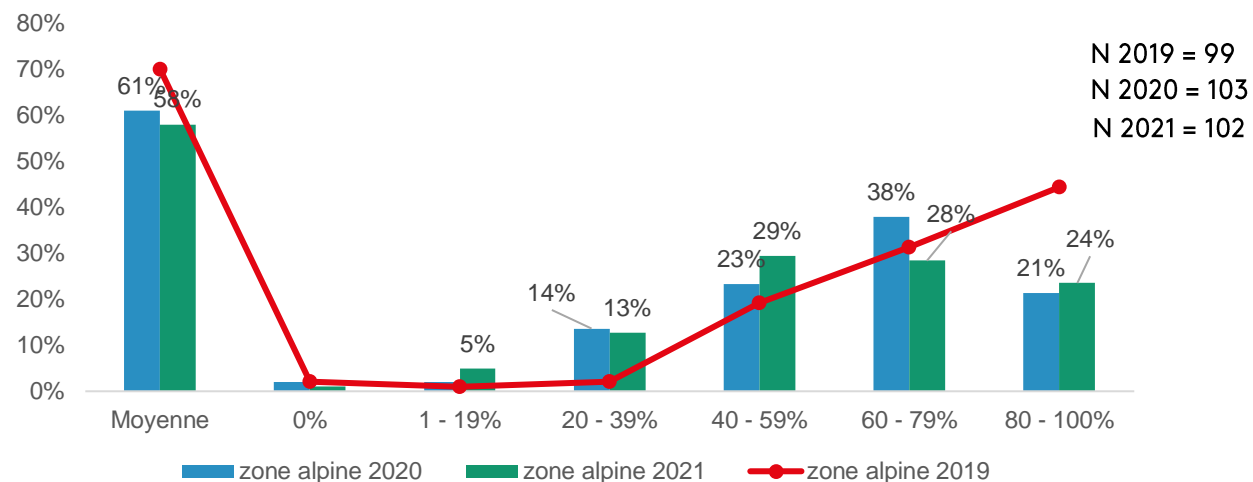
Moyenne dans les régions urbaines

2019: 76 %
2020: 42 %
2021: 43 %

Dans toute la Suisse, les taux d'occupation ne seront pas plus élevés qu'en 2020 pendant les vacances d'été. En observant les taux d'occupation de juillet 2019, on se rend compte que le tourisme mettra du temps à se redresser.

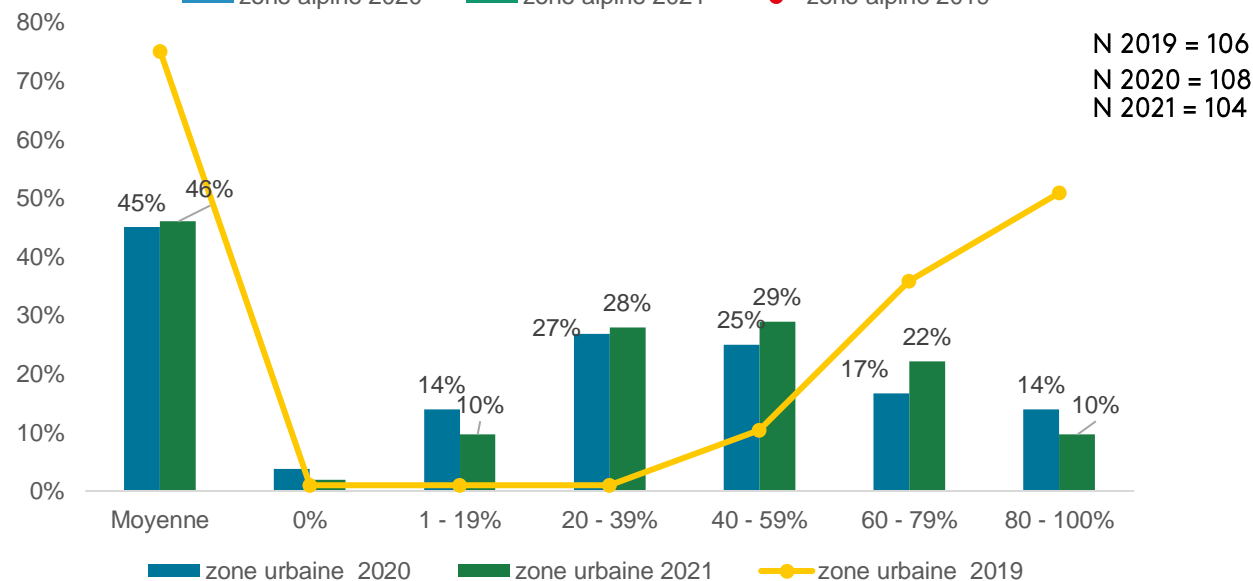


Faibles taux d'occupation escomptés en août 2021 par rapport à 2019 dans les régions de montagne et les villes



Le taux d'occupation moyen attendu en août s'élève à 58 % dans les **régions alpines**. L'année précédente, il s'est monté à 61 %, alors qu'il se situait à 70 % en 2019.

Les **établissements urbains** s'attendent également à un taux d'occupation très bas en août. Le taux de réservation se situe actuellement au même niveau que l'année dernière (2021: 46 %, 2020: 45 %) et bien en dessous du taux d'occupation d'avant la pandémie (2019: 75 %).



Taux d'occupation moyen dans quelques cantons sélectionnés: grandes disparités régionales

Canton	Juin 19	Juin 20	Juin 21	Juill 19	Juill 20	Juill 21	Août 19	Août 20	Août 21
GR	46%	37%	49%	63%	71%	71%	61%	67%	68%
TI	76%	50%	84%	82%	86%	89%	83%	83%	87%
VS	51%	27%	26%	67%	50%	45%	68%	53%	46%
BS	75%	23%	27%	75%	36%	31%	66%	35%	34%
ZH	83%	22%	34%	80%	32%	37%	79%	38%	42%
GE	83%	17%	28%	73%	27%	35%	73%	29%	36%

Si l'on considère les taux d'occupation moyens de certains cantons, on observe de fortes disparités régionales. Parmi les destinations de vacances traditionnelles, les Grisons et le Tessin s'attendent à des taux d'occupation plus élevés qu'en 2019, alors que le Valais prévoit actuellement des taux nettement inférieurs. Les Grisons et le Tessin s'étaient déjà orientés vers le marché intérieur avant la pandémie; la clientèle suisse y génère plus de 50 % des nuitées pendant l'été. En Valais, par contre, les clients étrangers génèrent plus de 50 % des nuitées à la même période.

Les villes continuent d'enregistrer un très fort recul. Les taux d'occupation historiquement bas s'expliquent par l'absence des touristes étrangers.

3. Mesures pour garantir les liquidités



Résumé

Réduction du temps de travail:

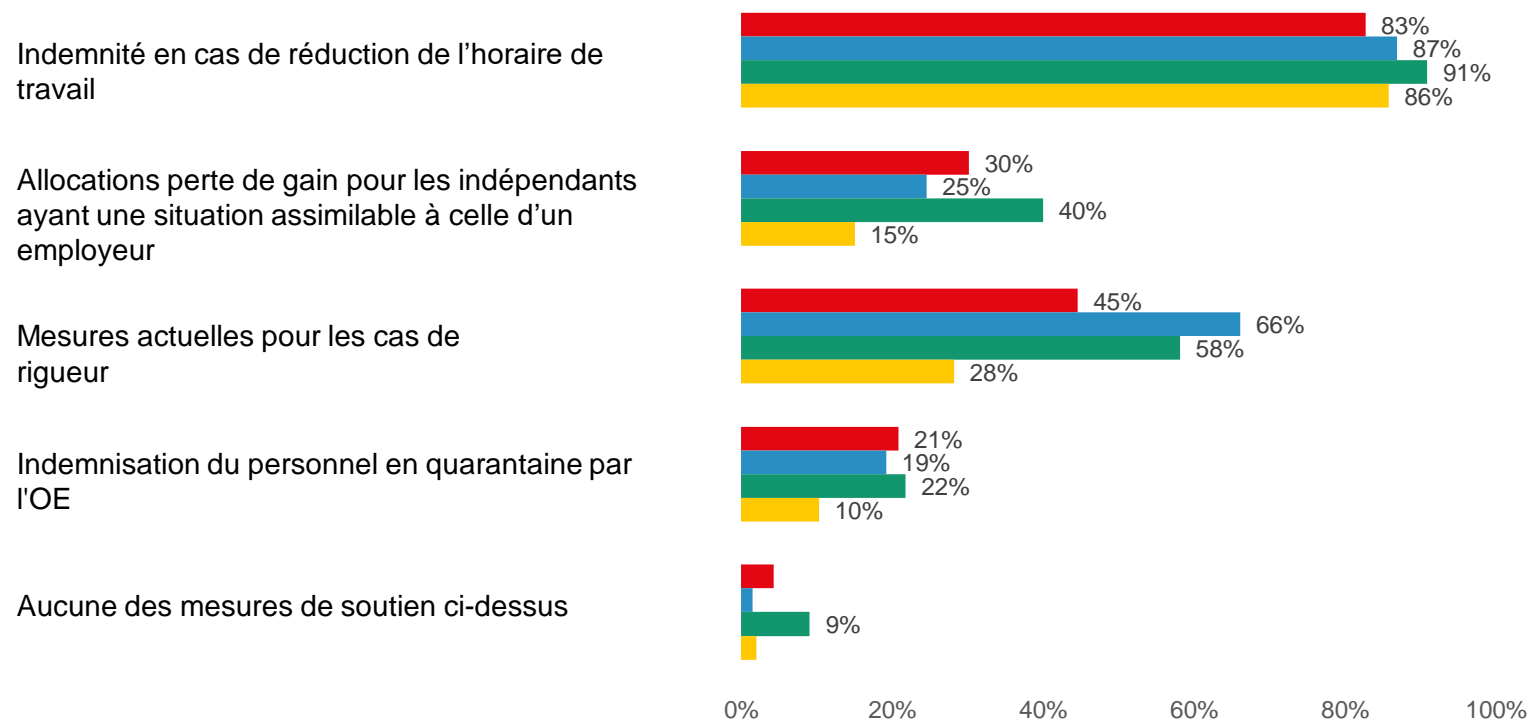
- L'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail est la mesure de soutien centrale de l'État.
- C'est pourquoi l'accès facilité au chômage partiel doit impérativement être maintenu à long terme, au moins jusqu'à fin 2021; de même, la procédure de décompte simplifiée doit continuer à réduire au maximum les contraintes administratives.
- Cela confère aux établissements une certaine sécurité en matière de planification et empêche le licenciement «préventif» des salariés, voire leur interruption de travail.

Cas de rigueur:

- La réglementation des cas de rigueur doit être prolongée en raison des énormes pertes accusées et de la crise persistante subie par le tourisme international et le tourisme d'affaires.
- Autrement, les pertes essuyées au deuxième semestre 2021 ne pourraient plus être compensées. Les secondes demandes doivent donc être rendues possibles et les montants maximaux doivent être relevés de 20 % à 30 % au minimum. Ces revendications s'appuient aussi sur la pratique dans les établissements touchés.



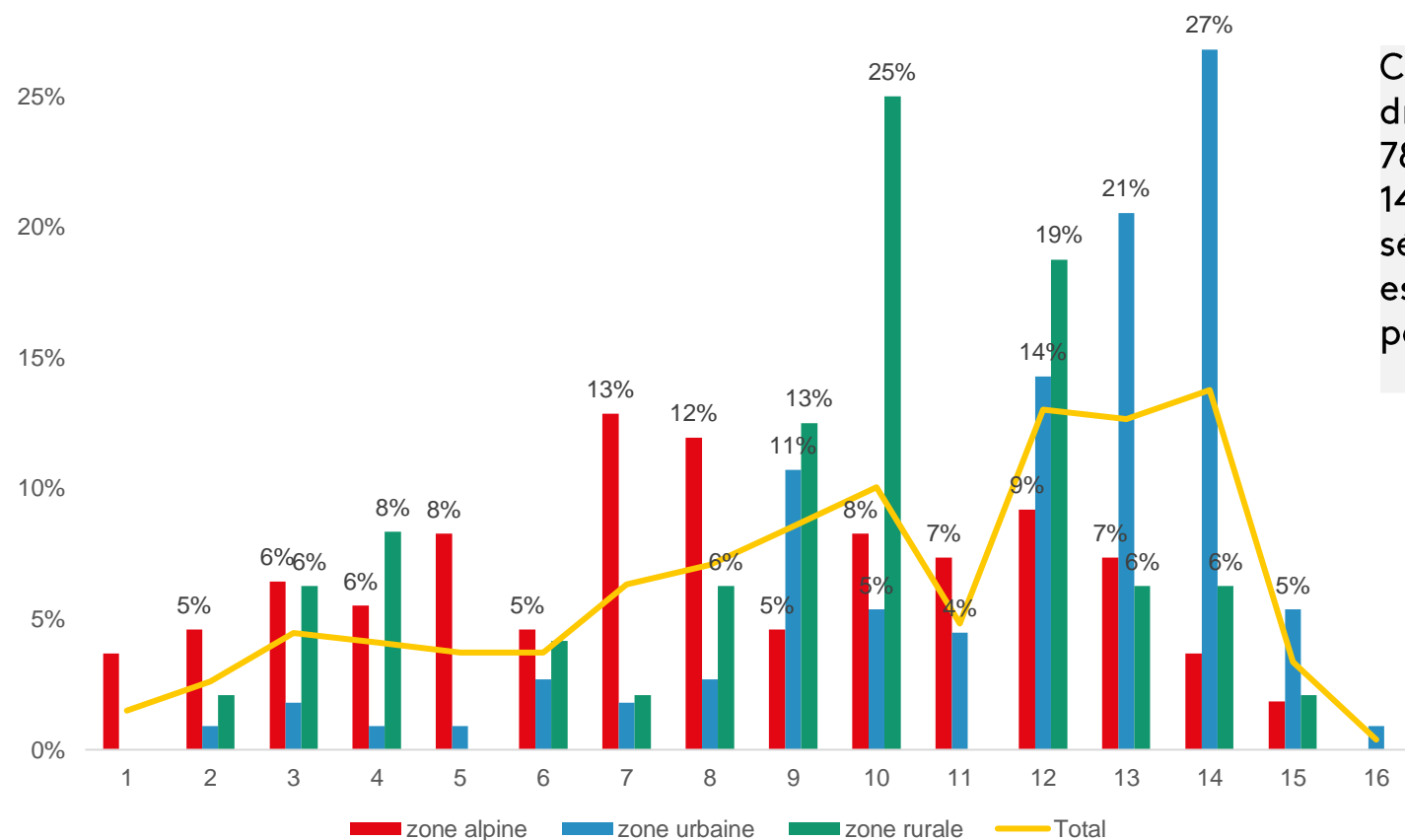
Mesures de soutien étatiques prévues ou déjà employées: la réduction de l'horaire de travail est essentielle



Plus de 86 % des établissements, indépendamment de leur région, ont déjà demandé une indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail (IRHT) ou prévoient de le faire.

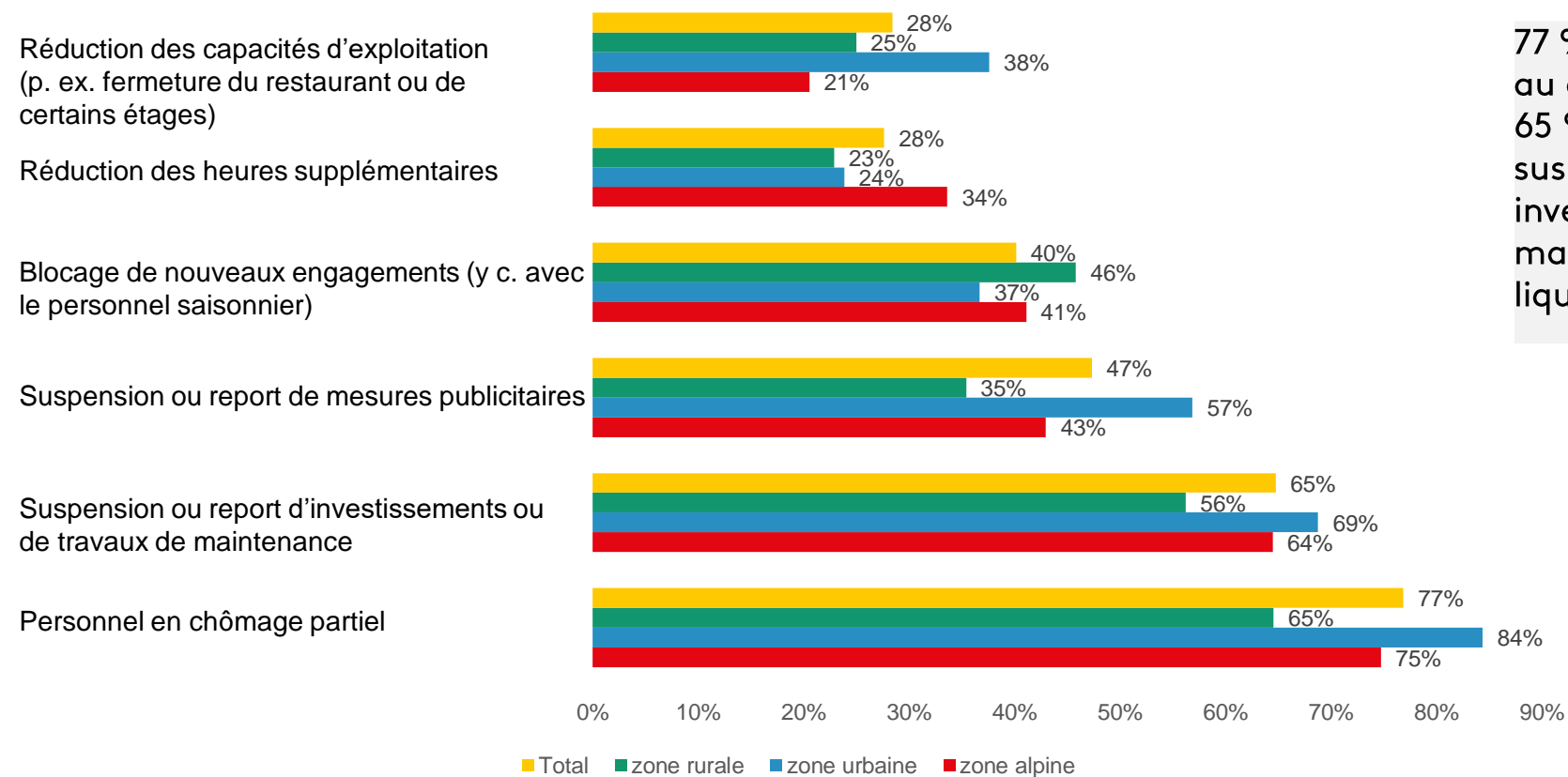
Dans l'hôtellerie urbaine, 66 % des établissements affirment avoir déjà demandé des aides pour les cas de rigueur ou envisagent de le faire.

Nombre de périodes de décompte pour l'IRHT: 78 % des établissements urbains en sont déjà à au moins 10 périodes de décompte.



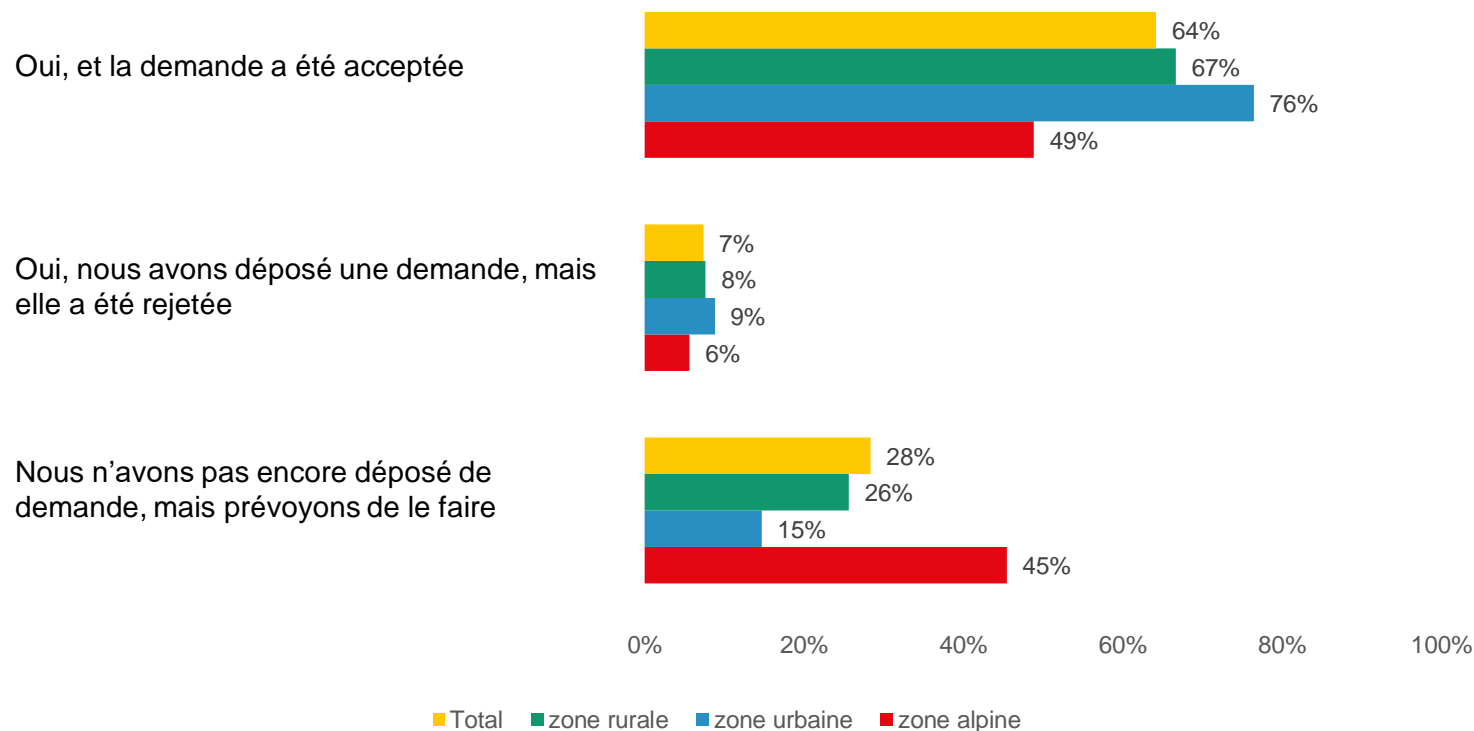
Ces chiffres révèlent aussi la situation dramatique dans l'hôtellerie urbaine: 78 % des établissements ont déjà entre 10 à 14 périodes de décompte. Afin de pouvoir sécuriser la planification et les emplois, il est essentiel que la Confédération allonge les périodes de décompte.

Mesures pour garantir les liquidités: 77 % des établissements ont recours au chômage partiel.



77 % des établissements ont recours au chômage partiel.
65 % des établissements ont suspendu ou reporté des investissements ou des travaux de maintenance afin de garantir leurs liquidités.

77 % des établissements ont recours au chômage partiel. 65 % des établissements ont suspendu ou reporté des investissements ou des travaux de maintenance afin de garantir leurs liquidités.



64 % des établissements ont déjà déposé une demande d'aide pour les cas de rigueur qui a ensuite été acceptée. Dans l'hôtellerie urbaine, ce chiffre s'élève à 76 %.

Cas de rigueur: les pertes dues au coronavirus ne sont pas assez compensées

Les aides pour les cas de rigueur ne compensent pas assez les pertes



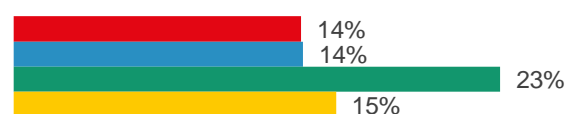
Les aides pour les cas de rigueur permettent de compenser les pertes de manière appropriée



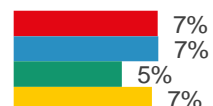
Les aides pour les cas de rigueur permettent de combler le manque de liquidités pour un à trois mois



Les aides pour les cas de rigueur permettent de combler le manque de liquidités pour trois à six mois



Les aides pour les cas de rigueur permettent de combler le manque de liquidités pour plus de six mois



0% 5% 10% 15% 20% 25% 30% 35% 40%

■ zone alpine ■ zone urbaine ■ zone rurale ■ Total

32 % des établissements estiment que les pertes ne sont pas assez compensées par la réglementation des cas de rigueur. Ainsi, pour 18 % des hôtels, les aides pour les cas de rigueur permettent de combler le manque de liquidités pour un à trois mois seulement.

Härtefälle: Verbesserungswünsche im Gesetz und im Vollzug

Les compensations prévues jusqu'à fin juin 2021 ne suffisent pas et doivent être prolongées jusqu'à fin 2021

Les contributions maximales à fonds perdu devraient s'élever à au moins 30 % pour tous les établissements, car 20 % ne suffissent pas.

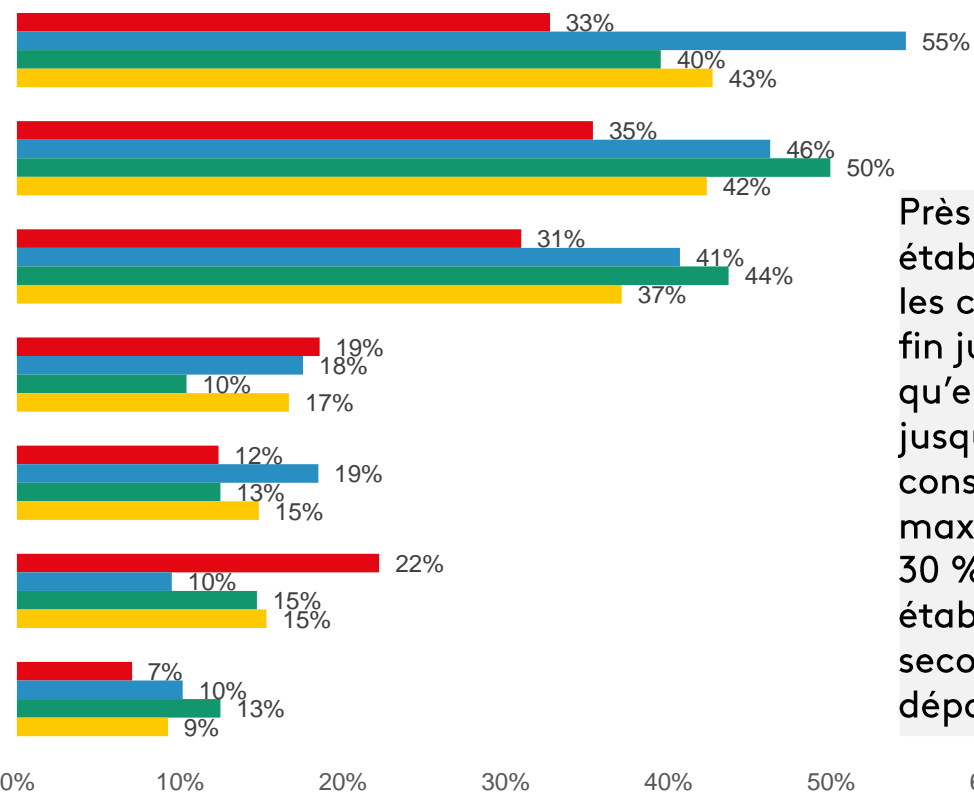
Il doit être rendu possible de déposer une deuxième demande d'aide pour les cas de rigueur

Le programme de crédits COVID-19 doit être réinstauré au deuxième semestre 2021, comme ce fut le cas au printemps 2020

Hausse des parts de coûts fixes forfaitaires (actuellement à 0,25) pour les établissements dont le chiffre d'affaires annuel excède 5 millions de francs

Non renseigné

Aucune, nous sommes satisfaits de la réglementation en vigueur



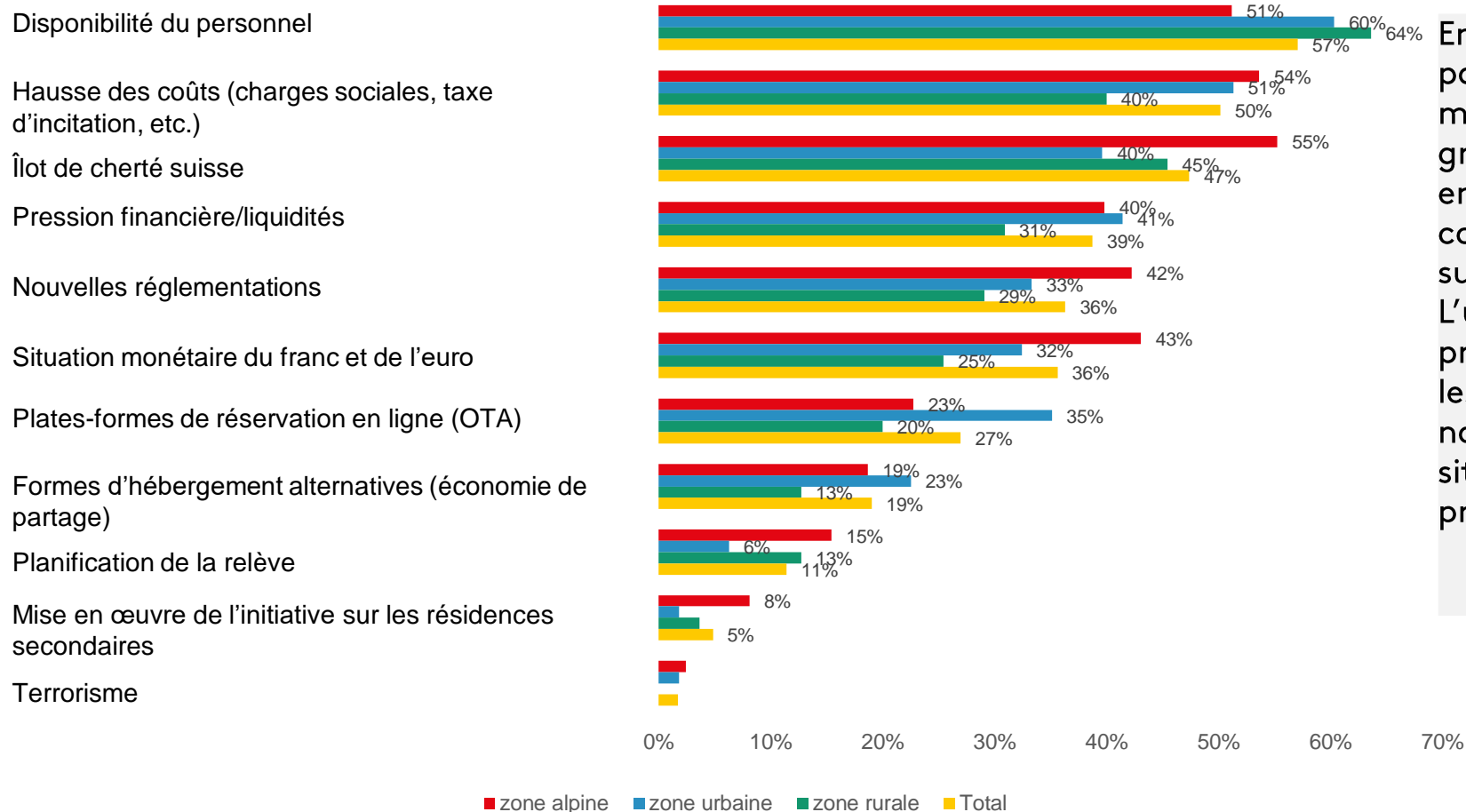
Près de la moitié des établissements (43 %) estime que les compensations prévues jusqu'à fin juin 2021 ne suffisent pas et qu'elles doivent être prolongées jusqu'à fin 2021. 42 % des hôtels considèrent que les montants maximaux doivent être relevés à 30 % minimum. 37 % des établissements souhaitent qu'une seconde demande puisse être déposée.

■ zone alpine ■ zone urbaine ■ zone rurale ■ Total

4. Autres défis



Autres défis



En plus des difficultés liées à la pandémie de coronavirus, le manque de main-d'œuvre qualifiée est l'un des plus grands défis mentionnés. Ce sont ensuite surtout les défis concernant les coûts qui ont été évoqués (îlot de cherté suisse et hausse des coûts). L'utilisation des OTA est estimée plus problématique dans les villes que dans les régions rurales et alpines, où les nouvelles réglementations et la situation monétaire sont jugées plus préoccupantes.

N = 289